



Formation modulaire Brevet Fédéral d'Equitation Ethologique 2

Académie d'Enseignement Comportemental

Rappel : Cette formation est accessible aux moniteurs, AQA, BEES 1-2, BPJEPS ou à toute personne souhaitant acquérir des compétences équestres (seuls les diplômés peuvent passer l'examen du BFEE 2).

Le Brevet Fédéral d'Equitation Ethologique 2 est un diplôme FEDERAL qui reconnaît la compétence à enseigner les Savoirs Ethologiques de 1 à 5, voir le [Programme Officiel BFEE Fédéral](#)

Durée-Dates :

Ce stage est structuré autour de 5 modules de 5 jours soit 5 X 35 heures = 175 heures.

- Module 1 : 15 au 19 janvier 2018 de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Module 2 : 12 au 16 février 2018 de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Module 3 : 12 au 16 mars 2018 de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Module 4 : 9 au 13 avril 2018 de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Module 5 : 14 au 18 mai 2018 de 9h à 13h et de 14h à 17h

Objectif :

Préparation au Brevet Fédéral d'équitation éthologique 1, les référentiels sont disponibles aux éditions Lavauzelle (en vente dans les selleries et magasins de sports). Le BFEE 1 reconnaît la compétence à enseigner les Savoirs Ethologiques 1 et 2, le BFEE 2 reconnaît la compétence à enseigner les Savoirs Ethologiques 1 à 5.

Programme et méthodes :

Ce stage assure aussi bien la formation à la pratique éthologique des Savoirs 4 à 5, que la formation pédagogique pour l'enseignement des méthodes comportementales. Les méthodes utilisées sont celles de l'Académie d'Enseignement Comportemental (voir les DVD).

Assurances :

Licence FFE obligatoire pour la validation des Savoirs éthologiques de 4 et 5 et le passage des BFEE et peut être délivré par l'AEC (36 euros majeur).

Matériel à prévoir :

- Selle, licol etho et corde 3.70m.
- PC portable (conseillé pour la prise de note),
- Livre : Cheval qui es-tu ? Editions BELIN

Votre cheval :

Vous devez venir avec votre cheval (sinon voir formation longue durée) ayant déjà les acquisitions des savoirs 1 à 3. Vous apprendrez à le former pour la pratique des Savoirs éthologique 4 et 5. Il doit avoir au minimum 4 ans, hongre ou jument (non gestante) vous devez pouvoir le travailler chaque jour entre les deux modules dans des installations adaptées à la pratique de l'équitation. Si vous n'avez pas de cheval, vous devez vous orienter vers la formation Longue durée.

Les points forts d'une formation à Firfol ! :

L'Académie est la seule entité professionnelle en France à enseigner totalement et uniquement selon les concepts de l'Equitation Comportementale. Vous vivrez au cœur d'un Domaine ou nous recevons un large public qui souhaite avoir une autre relation avec les chevaux.

Les infrastructures sont idéales pour le développement de vos acquisitions, aussi bien en pratique (manège 40m X 40m, carrière extérieure 40m X 80m, rond de longe 18m,

extérieurs, vidéos, cavalerie, matériel...) que pour la pédagogie (fiches, cours, bibliothèque, DVD, vidéos).

Le niveau d'enseignement pédagogique est représentatif de nombreuses années d'enseignement des méthodes comportementales, débouillage, rééducation, enseignement de tous les publics enfants-ados-adultes-handicapés.

Livrables :

Les livrables de cette formation vous seront complètement expliqués et montrés (ce que vous serez capable de faire en fin de formation : travail à pied, travail en liberté, travail monté en cordelette Savoir 5). Passage des savoirs 4 et 5.

Passage des BFEE 1 et 2 :

En juin à AEC, ou sur une session organisée au niveau National.

Réservation, Tarifs, Modalités de règlement :

Fiche d'inscription à renvoyer complétée pour la réservation.

Cout de la formation : 3925 euros.

Frais d'inscription examen BFEE 2 : environ 100 euros en fonction du lieu d'examen.

Pension du cheval offerte, ainsi que l'hébergement et la restauration.

Fiche d'inscription à retourner avec chèque 50% à l'inscription et solde 1 mois avant le début de la formation, les places sont réservées par date de l'arrivée des **dossiers complets**.

Différentes possibilités pour le financement de votre formation :

Si vous êtes salarié : Demande de financement auprès de votre OPCA (caisse de formation à laquelle votre entreprise cotise pour la formation, pour les moniteurs en poste, c'est en général le FAFSEA).

Si vous êtes à votre compte (chef d'entreprise d'une société agricole, affiliée à la MSA) : Demande de financement auprès de VIVEA (caisse de formation à laquelle votre entreprise cotise pour la formation).

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez demander à Pole Emploi un dossier AIF (Aide Individuelle à la Formation), ou CIF (congé individuel de formation, si avant d'être sans emploi, vous avez travaillé plusieurs mois).

Prise en charge financière :

En cas de prise en charge financière, nous vous fournissons sur simple demande :

- Un devis,
- Une convention de formation professionnelle,
- Le programme pédagogique détaillé de formation.

Cependant, la prise en charge financière par un organisme, quel qu'il soit, n'exclut pas que le stagiaires doit procéder à son inscription de manière conforme à nos CGV. En clair, vous régler votre formation, et nous vous remboursons quand votre organisme procède à son paiement. Il faut prévoir au moins 4 à 6 mois à l'avance si il y a un dossier à constituer.

Pour tous renseignements contact@equitcomportementale.com
Tel : 02.31.31.67.64. du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h

Nom et Prénom : Date de naissance :
 Adresse : Age :
 Code Postal : Ville :
 Tel Maison : Mobile : Bureau :
 Adresse mail : Niveau équestre :
 N° Sécurité sociale.....

N° de Licence FFE année en cours ou précédente : **JOINDRE LA PHOTOCOPIE**

Copie de Savoir éthologique : **JOINDRE LA PHOTOCOPIE**

Copie photocopie du livret de vaccinations à jour du Cheval..... **JOINDRE LA PHOTOCOPIE**

Photo, impression ou fichier numérique possible..... **JOINDRE LA PHOTO**

Formation Pro BFEE 2 de janvier à mai 2018	3925 euros€
Pension cheval 5 X 5 jours	offerte€
Hébergement Restauration 5 X 5 jours	offert€
Garantie annulation	18 euros X 5€
Licence FFE 2011 - 36 € majeurs	36 €€
Total	€

Total :

Je joins mon **règlement à l'ordre de A.E.C.**

1 chèque de 50% acompte et 1 chèque de 50% solde encaissé 1 mois avant le premier stage

Précisez votre régime alimentaire
Particulier si besoin, nous ferons
le maximum ! Merci !

Fait à le
 « Je déclare avoir pris connaissance
des conditions générales de vente »
Signature obligatoire

Merci de ce temps consacré à préparer votre dossier,
à très bientôt avec les chevaux... !! A retourner par courrier à :

● NOS PRIX COMPRENNENT :

Les cours d'équitation comportementale, les activités équestres, les encadrements en extérieur, les frais de dossier et d'inscription, l'hébergement et les repas.

● NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- ♣ La licence fédérale de l'année en cours (obligatoire si vous n'avez pas de RC et multirisques activité équestres) : coût 25 € (-18 ans), 36 € (+ 18 ans). Vous pouvez la commander auprès de nous (chèque à l'ordre de AEC).
- ♣ Les frais personnels et privés (facultatifs).
- ♣ L'équipement du cavalier (prévoir d'emmener un casque de protection aux normes NF E.N.1384)

● LE PORT DU CASQUE :

Est obligatoire pour toutes les activités à cheval ou avec les chevaux (soins, travail à pied, etc...).

● AIDES FINANCIÈRES :

Nos stages sont tous agréés Jeunesse et Sport. Certains Comités d'Entreprise et Administrations participent financièrement à leur prise en charge (Chèques Vacances par exemple)(nous fournissons les attestations sur simple demande).

● INSCRIPTION ET MODALITÉS DE REGLEMENT :

Remplir la fiche d'inscription ci-après d'une manière complète et lisible et nous l'adresser accompagnée de votre règlement d'arrhes de 50 %, les arrhes sont encaissables à réception, le versement du solde doit se faire un mois avant la date du stage.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons :

- ♣ un plan pour vous rendre à «L'Académie d'Enseignement Comportemental» à Firfol, les horaires de rendez-vous,
- ♣ les modalités pour régler votre solde, un questionnaire médical (pour les mineurs).
- ♣ la liste des affaires à apporter, et tous les détails afin de faciliter votre stage, celui de votre enfant.

L'inscription à l'un des stages implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du paiement du montant total du prix du stage. Toute réservation confirmée entraîne obligatoirement une facture due, du prix total du stage. La réception des arrhes n'implique pas l'acceptation de la réservation. La réservation vous est confirmée dans la mesure des places disponibles.

L'Académie d'Enseignement Comportemental se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. En aucun cas ces annulations ne pourront donner lieu à un versement de dommages et intérêts.

● ASSURANCES ANNULATION ACCIDENTS INTERRUPTION DE STAGE :

Vous pouvez souscrire une assurance annulation pour un montant de 18€. Sans cette assurance, aucun remboursement de stage, ne sera effectué, ni reporté, et ceci quel qu'en soit la cause. L'annulation d'un stage dans le cadre de l'assurance est possible dans les seuls cas de : maladie grave sur certificat médical, accident sur justificatif, décès d'un proche ascendant ou descendant (sur justificatif), à l'exclusion de toute autres raisons.

● ANNULATION ANTICIPEE DE RESERVATION :

A la confirmation de votre inscription, nous vous adressons une facture du solde et le montant total du stage est dû.

Une annulation, un désistement prématuré ou une interruption de stage – même pour accident ou avec un certificat médical - donne droit à remboursement selon les conditions suivantes :

Annulation plus de 30 jours avant le début du stage ou modification de date = 30€ de frais de dossier puis report de date ou remboursement.

Annulation du 30^e au 15^e jour = Remboursement de 50% du stage par AEC + le complément (hors frais de dossier) couvert par l'assurance annulation.

Annulation du 14^e au 3^e jour = Remboursement de 25% du stage par AEC + le complément (hors frais de dossier) couvert par l'assurance annulation.

Annulation du 2^e au jour du stage = Aucun remboursement de AEC = Remboursement de la totalité des montants versés (hors frais de dossier) couvert par l'assurance annulation.

● BAGAGES :

Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la propre responsabilité des stagiaires. L'Académie d'Enseignement Comportemental décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

● RESPONSABILITÉ CIVILE :

L'Académie d'Enseignement Comportemental est couverte par une assurance responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des stages par suite de carence ou de défaillance de leurs services. Néanmoins, L'Académie d'Enseignement Comportemental ne peut être tenue responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du stagiaire. Lors de l'acquisition de votre licence fédérale, vous avez été ou serez informé(s) du contrat d'assurance inclus. Vous avez la possibilité de souscrire, en plus, des garanties complémentaires en individuelle accident conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16/07/84, modifiée le 13/07/92 (Contactez le Cabinet PEZANT 02.31.06.11.60.).

● INFORMATIQUE :

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations informatiques vous concernant.

● VACCINATIONS CHEVAL OBLIGATOIRES :

Vous devrez nous fournir la photocopie de la page de garde et la copie des feuillets de vaccinations de votre cheval, si vous faites le stage avec votre compagnon (de même si votre ado fait le stage).

● ASSURANCES :

L'Académie d'Enseignement Comportemental a souscrit un contrat en responsabilité civile auprès de la compagnie : CIE Generali Assurances sous le N° de police AA768775 25 Quai de la Londe - BP3032 - 14 017 CAEN Cedex 2.

Le bénéficiaire est averti que le montant maximum de garantie pour son équidé est de 8 000 (huit mille) euros.

Formation Pro BFE2 2 modulaire AEC - Page 4 sur 5

FIRFOL!

Académie d'Enseignement Comportemental

- **DIFFÉRENDS :**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Lisieux ou de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

[Les animaux personnels, chiens, chats, etc... ne sont pas admis au Centre.](#)